

ÉDITORIAL

Célébration du bicentenaire de la Révolution française

Deux poids, deux mesures pour l'enseignement des droits de l'homme

Les cahiers de l'Éducation nationale de juin 1987 rapportent les nouvelles orientations que M. René Monory et M. Claude Malhuret (secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé des droits de l'homme) viennent de présenter, le 26 mai dernier, en conférence de presse.

Ils titrent :

Des mesures concrètes pour l'enseignement des droits de l'homme.

En lisant un tel titre, il nous est permis de rêver, d'espérer.

Nous qui revendiquons, depuis des décennies, les droits des enfants, allons-nous voir enfin l'aboutissement de nos efforts ?

Freinet ne se serait-il pas battu pour rien tout au long de sa vie et, en particulier, en 1935, année où il créa, avec Romain Rolland, le Front de l'enfance ?

Les paroles si bouleversantes d'Albert, l'adolescent qui s'exprime sur les droits des jeunes pendant les épreuves du certificat d'études, dans le film L'École buissonnière, auraient-elles réussi à toucher nos élus ?

Depuis toujours, les droits et besoins fondamentaux de tout être humain doivent lui être reconnus dès l'enfance, nous soutenons que des mesures concrètes ne peuvent trouver racine que dans la vie même des enfants et des jeunes, dès l'école. Allons-nous, à la lecture de ces mesures, retrouver les bases de notre Charte des droits et besoins fondamentaux des enfants, découvrir des orientations qui mettent fin à l'aliénation des jeunes dans leur statut de mineurs dans la famille, à l'école, dans la rue, sur le marché de l'emploi, dans leur travail, dans les associations et les partis ?

« Cette aliénation qui se matérialise trop souvent par l'autoritarisme brutal ou insidieux, le manque de confiance et de respect, la dépendance matérielle et morale, le chantage affectif. » PEP-Maspéro.

Depuis Freinet, nous nous efforçons de mettre en place des techniques de vie qui concrétisent ces objectifs.

Allons-nous les voir s'officialiser ?

Les mesures concrètes du ministre et du secrétaire d'État portent-elles :

- *sur le besoin des jeunes de s'exprimer librement et de communiquer ?*
- *sur le respect de l'identité personnelle et des différences ?*
- *sur la responsabilité coopérative ?*
- *sur une autre conception des programmes ?*
- *sur une autre formation des maîtres ?*

Malheureusement, dès qu'on entre dans le texte ministériel, il nous faut perdre nos illusions.

Les mesures de M. Monory ne concernent que les collèges et les lycées et s'ordonnent autour de trois axes :

- **une révision des programmes des lycées,**
- **une sanction au baccalauréat,**
- **la création d'un concours général.**

De plus, les projets d'action éducative feront l'objet d'une réflexion approfondie sur un thème préalablement défini par le conseil d'administration des établissements. Une priorité sera accordée au thème des droits de l'homme.

Une circulaire ministérielle parue au BO du 9 juillet 1987 fixe les conditions de réalisation de ces PAE.

Nous voici replongés dans l'enseignement livresque, théorique, plaqué, orienté, trop souvent perçu comme une corvée par les jeunes d'aujourd'hui. Les heures d'instruction civique des programmes d'autrefois n'ont-elles pas fait la preuve de leur inutilité ? Nous voici replongés dans les problèmes du choix des thèmes de PAE soi-disant libres et partant des besoins des jeunes (c'est rappelé au BO), mais fortement conseillés.

Pour terminer ce train de demi-mesures, on apprend que la formation des enseignants sera parallèlement organisée par l'intermédiaire des inspecteurs pédagogiques régionaux et de stages interacadémiques.

On a compris, mêmes acteurs que par le passé, mêmes procédés, l'enseignement des droits de l'homme vu à travers une conception hiérarchisée de la formation.

Face à ces mesures que nous soupçonnons d'être plus politiciennes qu'éducatives, continuons plus que jamais à vivre quotidiennement, avec nos élèves, les droits de l'homme dès l'enfance, tel que nous l'entendons, et à agir avec tous ceux pour qui l'apprentissage des droits de l'homme passe par une transformation véritable de la vie à l'école.*

Monique Ribis et le comité directeur

* Voir en page 31 l'appel de la Ligue des droits de l'homme, texte auquel nous adhérons.